

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES	786
Date dépôt	06/02/2018
Date validation	24/04/2018

MASTER EN ARTS DU SPECTACLE ET TECHNIQUE DE DIFFUSION ET DE COMMUNICATION : THÉÂTRE ET TECHNIQUES DE COMMUNICATION, SPÉCIALITÉ SCÉNOGRAPHIE, DÉCORS ET COSTUMES

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	4. ART	DOMAINE D'ÉTUDES	25. Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Ce programme est organisé à l'intention des diplômés du Baccalauréat en Théâtre et Techniques de Communication (TTC) qui souhaitent approfondir leur formation à la pratique et à la recherche dans le domaine de la mise en scène, particulièrement au travers d'une approche de son rapport à l'espace de la représentation (scénographie, lumière, son, projection, ...).

Il se caractérise par l'acquisition des savoirs et savoir être nécessaires à l'exercice d'une pleine autonomie dans la direction d'un projet artistique singulier relaté à ces aspects du travail dans l'espace, dans le cadre d'un projet de mise en scène porté par un autre artiste ou dans celui d'un projet autonome singulier. Ces projets débouchent sur une présentation publique. Ils sont complétés par un travail écrit de recherche, sur le même sujet ou sur un autre, dans le domaine des arts du spectacle.

La formation repose fortement sur les compétences spécifiques théoriques et techniques et sur la pratique quotidienne de l'expression artistique personnelle acquises dans le baccalauréat en Théâtre et Techniques de communication :

- techniques du plateau (scénographie, son, éclairage),
- écriture et dramaturgie
- formation intellectuelle (écriture, analyse d'oeuvres, histoire des arts du spectacle,...)
- techniques de jeu (corps, voix, interprétation),
- direction d'acteur

La pédagogie s'articule essentiellement autour de projets collectifs ou individuels encadrés par des professionnels actifs dans le champ qu'ils sont en charge de transmettre.

Les activités d'apprentissage visent à amener la pratique artistique et de recherche de l'étudiant dans les diverses disciplines du domaine des arts du spectacle vers un niveau professionnel.

Les cours généraux tendent à ouvrir l'esprit, à élargir le champ des références, à stimuler la curiosité et à étayer une démarche de création et/ou de recherche

Les cours et séminaire techniques visent à développer l'autonomie dans l'usage et le développement des outils nécessaires à la pratique artistique professionnelle en arts du spectacle qui y sont liées.

Les cours et séminaires artistiques s'organisent sous la forme d'ateliers encadrés, collectifs ou individuels le plus souvent sur des périodes continues. Ils sont l'endroit d'acquisition d'une forte autonomie dans la construction d'un projet artistique singulier et/ou de recherche en art. Une attention particulière est portée au(x) sens du travail mené, à son impact esthétique, émotionnel, comme à ses dimensions sociales, politiques et éthiques.

En fin de cycle, les étudiants conçoivent des projets collectifs ou individuels d'œuvres dans le domaine des arts du spectacle. Ils en assurent ensuite la réalisation de manière autonome, en dialogue avec les professeurs qu'ils choisissent et dans la forme qu'ils souhaitent. La relation nouée avec les professeurs, avec les autres étudiants poursuivant des cursus d'interprétation dramatique ou dans d'autres disciplines du master TTC, la connaissance du fonctionnement technique de l'école acquises au cours du premier cycle sont indispensables à la conduite de ces travaux.

Au terme de sa formation, au travers d'évaluations devant des jurys extérieurs, l'étudiant démontre qu'il est à même de :

1. Porter une démarche de création complexe en art, articulée sur ses acquis artistiques, techniques et intellectuels
2. Formuler des propositions artistiques personnelles et les mettre en oeuvre au travers des outils et des techniques de la mise en scène particulièrement ceux de son rapport à l'espace de la représentation (scénographie, lumière, son, projection, ...).
3. Rassembler, fédérer et diriger une équipe ou mettre ses capacités créatives au service du projet porté par un autre artiste.
4. Réaliser une synthèse de ses acquis artistiques et techniques au service d'une création inédite qui atteste de sa capacité à s'intégrer dans des contextes professionnels variés et en évolution.
5. Développer, structurer et communiquer par écrit et oralement à des auditoires divers un point de vue artistique personnel étayé par une recherche documentée portant sur le champs des arts du spectacle.
6. Partager avec des publics divers, au travers de sa pratique artistique, un regard conscient et singulier sur

le monde

7. S'insérer dans des contextes sociaux divers et y agir de manière responsable et autonome.

ENJEUX SOCIÉTAUX - UTILITÉ SOCIALE DE LA FORMATION :

Contribuer à amener les futurs artistes des arts du spectacle à explorer, rendre visible, incarner, partager avec les spectateurs l'imaginaire collectif de la société dans laquelle ils vivent, eux comme leurs spectateurs. Préserver, perpétuer, donner accès, questionner et enrichir 25 siècles d'histoire du patrimoine des arts du spectacle.

Œuvrer à la qualité de la production culturelle et au développement des arts de la scène en FWB et contribuer à son rayonnement international. Par un travail de recherche, se mettre au service des publics pour éclairer leur compréhension du monde et de leurs contemporains. Participer à la construction ou au renforcement de liens forts entre les différentes composantes sociétales et les cultures qu'elles portent.

PROFIL TYPE DES DIPLÔMÉS; RÔLES ET RESPONSABILITÉS EXERCÉES PAR LES DIPLÔMÉS :

A l'issue de la formation, l'étudiant est à même d'utiliser en pleine autonomie et responsabilité, dans des contextes sociaux et professionnels variés, au service de la création d'oeuvres en arts du spectacle qu'il initiera et/ou réalisera ou auxquels il prendra part dans le champs des arts du spectacle, son expérience de pratiques artistiques individuelles ou collectives de la mise en scène, particulièrement de son rapport à l'espace de la représentation (scénographie, lumière, son, projection, ...). Il maîtrise les différents outils et principes du rapport à l'espace de la mise en scène et de la recherche dans le domaine des arts du spectacle, nécessaires aux différents stades de la réalisation d'un projet artistique lié à l'espace de la représentation et de son rapport à un public.

Il s'est initié aux aspects légaux de base de son activité professionnelle (contrats, budgets, droits d'auteur, communication institutionnelle...).

Par sa capacité à partager et à faire advenir des émotions et du sens, son travail et sa recherche d'artiste participent à la construction et à l'expression des identités culturelles particulières ou collectives de la société dans laquelle il vit, à la construction de son récit collectif présent, passé et futur et mettent en oeuvre une démarche critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tende vers l'excellence
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de plateau;
8. Maîtriser les potentialités narratives et émotives du travail de l'espace scénique par la scénographie ou la lumière, ou le son, ou le costume dans le cadre d'un processus de création complexe liée aux arts de la scène;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe dans une perspective de recherche.